

BDL-FLASH INFOS

L'ACTUALITÉ DE VOTRE EXPERT-COMPTABLE

Consultable sur : www.bdl-experts.com

Avril 2024

NOUVELLE LOI CONGÉS PAYÉS ET ARRETS DE TRAVAIL

Applicable à compter du 24 avril 2024



L'article 37 de la loi DDADUE instaure l'acquisition des congés pendant les arrêts de travail

2 cas :

ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE

MALADIE ET ACCIDENT DE DROIT COMMUN

Règle d'acquisition des congés

2,5 jours ouvrables de congés / mois
5 semaines maximum par période de
référence et sans limitation de durée

2 jours ouvrables de congés / mois
4 semaines maximum par période
de référence

Calcul de l'indemnité de congés
payés pendant l'arrêt

100% de la rémunération

80% de la rémunération

Information du salarié sur
ses droits à congés payés

- Après un arrêt pour maladie ou accident quelque soit sa durée ou son origine
- Dans le mois qui suit la reprise du travail
- Sur le nombre de jours de congés dont le salariés dispose + la date jusqu'à laquelle ils peuvent être pris
- Par tout moyen donnant une date certaine de réception

Période de report des congés payés

- 15 mois pour les congés que le salarié est dans l'impossibilité de prendre sur la période de prise des congés
- Une fois que le salarié est informé sur ses droits à congés après la reprise du travail



*Spécificité pour les arrêts de travail depuis au moins un an
(nous consulter)*

Rétroactivité de la loi pour les
arrêts maladie antérieurs

- Rétroactivité de la loi pour la période du 01/12/2009 au 24/04/2024 pour
↳ les arrêts de travail à caractère non professionnelle

Quel délai pour agir en justice au
titre des arrêts maladie antérieurs

- Salariés en poste au 24/04/2024. Délai pour agir : 2 ans soit jusqu'au 23/04/2026, même en l'absence d'information de l'employeur.
- Salariés sortis de l'entreprise. Délai pour agir : 3 ans à compter de la date de rupture du contrat de travail.

Cambrai

Valenciennes

Saint-Amand

La Bassée

Arras

Tourcoing

Lambersart

Armentières

Lille